

ASSOCIATION DE LA LIGNE FORTIFIEE DE LA PROMENTHOUSE

CASE POSTALE 403 1196 GLAND



www.toblerones.ch CCP 12-307784-0



Règlement d'utilisation de la Fortification « Villa Rose »

1. Dans la règle, la location de la salle, resp. de la fortification «Villa Rose » se fait exclusivement sous la responsabilité d'un membre de l'association.
Les clés sont à retirer contre le dépôt de la carte de membre :
 - chez notre membre M. André Simili Quincaillerie - Accessoires auto
Avenue du Mont-Blanc 28 - 1196 Gland - tel 022/364 32 64
(horaire lundi à vendredi de 07h30 à 12h00 et 13h30 à 18h30 samedi de 08h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00)
 - au Buffet de la Gare à Gland (fermé le mercredi / tel. 022/364 10 02)Les clés sont à retourner si possible le jour même sinon dans les 2 jours qui suivent. La carte vous sera alors restituée.
2. La salle de la Villa Rose est destinée à des réunions ou des repas de famille ou de société.
3. L'accès à l'abri de combat et à l'abri de repos se fait sous la conduite exclusive d'un membre.
4. L'accès aux parties techniques de la Villa Rose est interdit.
5. La demande de location doit être adressée par écrit (adresse en en-tête ou par internet, dossier à télécharger sur notre site) au min. 15 jours avant la manifestation en précisant l'identité du membre responsable.
6. La location est payable d'avance, dès réception de votre paiement une confirmation vous sera envoyée.
7. **Horaires :**
Journée : 09h00 - 15h00
Soirée : 17h00 - 23h00
8. **Surveillance+Assurances :** Le responsable de l'organisation est présent pendant le temps d'utilisation de la salle.
Il assume toute la responsabilité et au besoin conclut les assurances nécessaires.
9. **Il est interdit :**
 - a) De fumer dans les locaux de la Villa Rose.
 - b) De faire des barbecues dans l'enceinte de la Villa Rose.
 - c) De toucher ou modifier les installations électriques (sauf les interrupteurs).
 - d) D'utiliser des installations de sono ou de light-show à l'intérieur comme à l'extérieur.
 - e) D'organiser tout acte de nature à troubler l'ordre public.
 - f) De laisser traîner des déchets de toutes natures sur le périmètre de la Villa Rose et sur la voie publique.
10. Sauf autorisation du loueur, aucune installation particulière ne peut être faite tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
11. Le bénéficiaire de l'autorisation est tenu d'attirer l'attention des personnes qui prennent part à la réunion ou au repas sur le fait qu'elles doivent s'abstenir à tout débordement au moment de quitter les lieux.
12. **Ordre+propreté :** Le bénéficiaire de l'autorisation veille au bon comportement des usagers et en particulier à ce que :
 - La salle soit rendue propre et en ordre au moment de quitter les lieux.
 - Les déchets et autres emballages vides, bouteilles en verre et en pet sont à débarrasser par le locataire.
 - Les tables, chaises et tabourets nettoyés et remis à leur place.
 - Les locaux (salle, cuisine, extérieurs, W.C.) soient nettoyés correctement y compris les sols.
 - Les linges sont laissés sur place.
 - Les lampes à l'intérieur soient éteintes (interrupteur général), les robinets à la cuisine et aux toilettes fermés.
 - Les portes de la salle des combles et des toilettes soient fermées ainsi que les fenêtres.
13. L'association ne disposant pas de matériel de cuisine ni de vaisselle, le locataire informera le traiteur et ou prendra les dispositions en conséquences.
14. Le locataire est responsable des éventuels dégâts causés aux installations ou au bâtiment. Il est tenu d'en signaler spontanément l'existence lors de la reddition de la Villa Rose.
15. Tout débordements sur la propriété du Golf Impérial sont strictement interdit.
16. Le locataire veillera au bon usage des places de parc, le plan fourni en annexe vous indique les possibilités de parking à disposition.
17. Instructions particulières :
 - **éclairage :**
 - o extérieur : les lampes s'allument automatiquement en montant ou descendant les escaliers.
 - o à l'entrée : l'interrupteur se trouve au dessus de la porte d'entrée à l'intérieur (fonctionne pendant 20 min.)
 - o intérieur : l'interrupteur principal se trouve à gauche de la porte d'entrée.
 - **Chauffage :** (hiver) en service.
 - **Alarme :** suivre les instructions à l'entrée.
18. L'ascenseur est réservé exclusivement aux personnes à mobilité réduite (Instructions sur les portes de l'ascenseur).